

APPLIQUER LE TRE : PERTES D'EXPLOITATION

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA147	3 jours - 21 h	Bases	Présentiel ou à distance	1883,00 €

LIEUX ET DATES :

PARIS

- Du 24/04/2024 au 26/04/2024
- Du 20/11/2024 au 22/11/2024

OBJECTIFS

- Appréhender les règles de souscription d'un contrat pertes d'exploitation
- Déterminer le taux à partir du Traité des Risques d'Entreprises (TRE) tome 2 et appliquer la méthode de calcul
- Identifier et mettre en œuvre les règles et procédures de gestion applicables en cas de sinistre pertes d'exploitation

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

[Consultez le taux de satisfaction de nos formations ici >>](#)

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Cas pratiques d'identification des conséquences du sinistre sur l'entreprise.

Rôle de la garantie pertes d'exploitation.

Identification des critères d'analyse des PE.

Exercices de calcul de la marge brute et de détermination de la période d'indemnisation.

Réalisation d'exercices pratiques afin de s'initier à une méthodologie de tarification de la PE.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance dommages entreprises, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

REMARQUE IMPORTANTE : pour suivre efficacement cette formation, les participants doivent être munis du TRE tome 2

A. Comprendre les limites de l'assurance directe

1. Identifier les besoins de l'assuré suite à un sinistre

2. Comprendre le but de l'assurance pertes d'exploitation

B. Mettre en place un contrat pertes d'exploitation

1. Analyser les risques

2. Fixer la période d'indemnisation

3. Déterminer la marge brute à assurer

4. Identifier les événements assurables

5. Définir les garanties complémentaires

6. Distinguer les modalités particulières

C. Tarifier la garantie pertes d'exploitation

1. Déterminer le coefficient d'interruption

2. Déterminer le coefficient pertes d'exploitation

3. Distinguer les entreprises dont les activités sont organisées en parallèle ou en série

4. Tarifier les extensions de garanties

5. Apprécier les incidences des modalités particulières d'assurance sur la tarification

D. Règlement d'un sinistre « pertes d'exploitation »

1. Différentes phases du règlement d'un sinistre

2. Calcul de l'indemnité

3. Cas particuliers

Validation des acquis :

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.

- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.

- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Gestionnaires de contrats risques d'entreprises
Chargés d'indemnisation risques d'entreprises

Managers technico-commerciaux
Chargés de clientèle
Agents généraux
Courtiers

Pour les personnes en situation de handicap souhaitant réaliser une formation e-learning :
Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap (Nadia Benakli - nbenakli@ifpass.fr) afin de déterminer les formations accessibles.

PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes.

AA145 - AA146

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

1883,00 €

Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 22/11/2024 à 17:25